

Département

des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-06-01 **DECISION DU MAIRE**

RESILIATION
BAIL PROFESSIONNEL –
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON

DR DE FREITAS CARVALHOSA Cabinet N° 4 + Locaux communs partagés

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le bail d'occupation du cabinet n° 4 de la Maison de santé pluridisciplinaire signé avec le De De Freitas Carvalhosa Marcio en date du 20 avril 2023.

VU la demande de résiliation du bail pour l'occupation du cabinet N°4 à la Maison de Santé Pluridisciplinaire par le Dr De Freitas Carvalhosa Marcio en date du 18 juin 2024.

DECIDE

ARTICLE 1: De résilier le bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 4 de 19.1 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m² signé avec le Dr De Freitas Carvalhosa.

ARTICLE 2: Cette résiliation interviendra à la date du 30-06-2024.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Dr De Freitas Carvalhosa Marcio.

Fait à SISTERON, le 27-06-2024

Le Maire, D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 27/06/2024 A 10h18

REÇU EN PREFECTURE

1e 27/86/2824 VIII es
Application agréée E légalite com